

- 122 Voirie départementale

**122 Voirie départementale
Propositions financières Budget Primitif 2016**

Rapport n° CD/2016/12

Service Chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Service(s) associé(s) :

M220 – Service des projets d'infrastructures / L440 – Service Agriculture, espaces ruraux et naturels / J4 – Immobilier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits destinés à la voirie départementale.

Les crédits affectés en 2016 à l'aménagement et l'entretien des routes départementales et les itinéraires cyclables s'élèvent à 38 205 486 € (non comprises les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide et qui sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles). Ce budget traduit la poursuite de l'effort de maîtrise budgétaire avec un pilotage très fin du rythme des opérations de modernisation et des grands projets d'aménagement, tout en maintenant un niveau d'entretien minimal pour éviter une dégradation du patrimoine routier du Département.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
1221	F	Voirie départementale - Modernisation du réseau routier	100 000,00	100 000,00
1221	I	Voirie départementale - Modernisation du réseau routier	10 725 000,00	8 732 500,00
1222	I	Voirie départementale - Entretien programmé du réseau routier	17 000 000,00	16 700 000,00
1223	F	Voirie départementale - Entretien courant des routes	12 894 986,00	12 184 986,00
1223	I	Voirie départementale - Entretien courant des routes	363 000,00	363 000,00
1224	I	Voirie départementale - Interventions centres techniques	105 000,00	120 000,00
1225	I	Voirie départementale - Création, extension, réhabilitation des centres routiers	50 000,00	5 000,00
1226	I	Cofinancement de la voirie	447 038,59	-*

* Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).

Propriétaire d'un réseau routier de 3 670 km, le Conseil Départemental a une obligation d'entretien et de sécurité sur l'ensemble des routes départementales. Un des enjeux majeurs de cette politique publique importante du Département est d'assurer un bon niveau d'accessibilité à l'ensemble des villes moyennes et aux différentes zones rurales.

La politique routière, d'autant qu'il s'agit d'une compétence obligatoire, ne peut guère évoluer sensiblement dans ses principes. Des orientations nouvelles sont toutefois

engagées, du fait de l'absolue nécessité de maîtrise budgétaire, sans perdre de vue l'objectif de disposer d'un réseau routier adapté aux besoins de mobilité des bas-rhinois et au maintien et développement de l'activité et attractivité économique des territoires :

- la planification pour la mise en œuvre du Schéma Routier Départemental 2020, établi avant 2008, sera revue pour la mettre en cohérence avec les possibilités d'investissements des prochaines années, et accorder la priorité aux opérations offrant le meilleur levier pour le développement économique,
- les investissements dans les projets de proximité, en particulier les itinéraires cyclables, font l'objet d'une recherche de cofinancements notamment européens, et seront échelonnés,
- les travaux de renforcement de chaussées en agglomération accompagnant des travaux communaux de réaménagement des trottoirs seront réservés aux seules sections où la structure de chaussée est insuffisante,
- l'entretien programmé du réseau routier est réalisé avec comme principal objectif la sauvegarde du patrimoine, en cherchant à prolonger la durée de vie des chaussées,
- l'entretien courant sera concentré sur les chaussées et leur assainissement, en vue de prolonger la durée de vie des couches de roulement,
- l'organisation de la viabilité hivernale sera revue, pour permettre des conditions de circulation acceptables sur le réseau routier principal et le traitement d'au moins une voie d'accès aux zones habitées, tout en mobilisant moins de matériels

Les crédits relatifs au BP 2016 se répartissent de la façon suivante :

1221 – Modernisation du réseau routier :

Crédits proposés au BP 2016 : **8 832 500 €**, dont 100 000 € en fonctionnement destinés à verser aux propriétaires ou exploitants, dans le cadre des chantiers routiers, les indemnités accessoires à l'acquisition des terrains ou à leur occupation, telles que les immobilisations ou les pertes de culture.

En 2016, l'aménagement du réseau routier départemental se déploiera principalement dans les domaines suivants :

- sur le réseau routier structurant (RD de 1^{ère} et 2^{ème} catégories), en application du schéma routier départemental 2008-2020 approuvé en décembre 2007, pour un montant de 5 032 500 €, destinés à :
 - quelques travaux de finition pour achever plusieurs opérations réalisées ces dernières années (RD 422 Déviation de Molsheim, RD 28 Soultz-Seltz, RD 45 Contournement d'Oberschaeffolsheim et Wolfisheim, Suppression du PN6 à Reichstett, RD 1004 - Déviation de Marlenheim, RD 1063 - déviation de Soufflenheim)
 - réaliser une couche de roulement sur la RD 421 entre Saverne et Hochfelden, dans l'attente d'un calibrage et renforcement reportés
 - poursuivre le projet de suppression du PN20 à Molsheim, qui a fait l'objet d'une renégociation des conditions de son financement avec les différents partenaires, pour aboutir à la clé suivante : 50% SNCF, 20% Région, 20% Département et 10% Ville de Molsheim
 - finaliser les dossiers d'avant-projet et de DUP de la VLIO section nord, et engager les procédures d'étude d'impact environnemental, de DUP et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau correspondantes. Rappelons que l'opération de la VLIO section sud a été déclarée d'utilité publique et a fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau fin 2015. Le Département s'est engagé à poursuivre les procédures du projet de VLIO, qui aura ensuite vocation à être réalisé en travaux par l'Eurométropole de Strasbourg, du fait du transfert des routes départementales à l'EMS.

- Finaliser quelques travaux dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RD 1004 à Marmoutier, dont le giratoire nord a été achevé et mis en service en 2015. Par ailleurs des études sont en cours pour réduire sensiblement le coût du reste de l'opération,
- poursuivre les travaux de réalisation du carrefour Lilly, dans le cadre de l'aménagement de la RD 1083 à Fegersheim, Lipsheim et Ichtratzheim, avec un objectif de mise en service à la fin de l'été,
- engager l'opération de réalisation d'une sécurisation du franchissement du Rhin pour piétons et cyclistes le long de la RD2 à Gamsheim.

Ce projet comporte une dimension touristique en favorisant l'accessibilité au site rhénan (écluses, passe à poisson, ...), une liaison de la Véloroute Rhin avec l'Allemagne, mais aussi un intérêt utilitaire pour l'accès à une zone d'activité et de commerce côté allemand. Les cyclistes s'avèrent en effet nombreux sur ce franchissement du Rhin pourtant inconfortable et peu sécurisé du fait de la forte circulation de poids lourds et de la largeur de trottoirs restreinte.

Nos partenaires allemands ont par ailleurs une politique de développement des circulations douces et alternative à la voiture très soutenue. Ce partenariat permettra de bénéficier d'aides européennes dans le cadre d'INTERREG V. Cette opération comprend à la même occasion la reconstruction du pont sur les écluses financé par l'Etat dans le cadre du CPER.

Dans l'état actuel des négociations de partenariat, ce projet d'un coût global d'environ 5,6 M€ pour la partie française de l'opération bénéficiera d'une participation de l'Etat de 2,5 M€ (CPER), de 0,450 M€ de la Région ACAL, de 0,250 M€ d'EDF-CERGA et de 1,4 M€ d'aide européenne au titre d'INTERREG V.

- poursuivre diverses opérations du Schéma Routier Départemental.

Des réflexions pour la priorisation de ces projets d'investissements routiers sont engagées, en s'appuyant sur les principaux critères suivants :

- intérêt, utilité, levier de développement et d'attractivité pour l'économie et l'emploi que peut représenter l'opération pour le Département,
- engagement et participations de partenaires,
- équité territoriale

Les conclusions de ces travaux permettront la planification de la poursuite des études et des travaux des opérations du Schéma Routier. Elles seront présentées à votre assemblée à l'occasion de la Décision Modificative n°1

- sur le réseau secondaire (RD de 3^{ème} catégorie) et les itinéraires cyclables, opérations regroupées dans le programme des projets de proximité, pour un montant de 500 000 € en 2016. Ce budget est destiné à :
 - engager, selon une planification à préciser en fonction de l'obtention d'aides européennes, la réalisation de différentes sections d'itinéraires cyclables nécessaires pour achever quelques liaisons majeures du Plan Vélo 2020. Ces aménagements ont des retombées économiques substantielles. En effet une étude menée en 2014 sur les Véloroute-Rhin et Véloroute du Vignoble (dont 2/3 du linéaire sont dans le Bas-Rhin et 1/3 dans le Haut-Rhin) estime à 45 millions les km parcourus sur ces deux seuls itinéraires, à 45 M€ annuels les retombées économiques, soit 24 000 € du km pour 105 € de dépenses par jour et par personne pour les touristes. Cela rend ce type d'aménagement éminemment rentable (coût de construction de l'ordre de 150 000 € du km). Les travaux projetés concernent :
 - le dernier maillon de la Véloroute-Rhin entre Auenheim et Sessenheim, le long de la RD468. Ce projet fait l'objet d'un dossier de cofinancement INTERREG pour une participation à hauteur de 50%.
 - l'itinéraire cyclable Stotzheim-Kertzfeld, dernière section permettant de relier le piémont des Vosges à l'Allemagne et la Véloroute-Rhin à la Véloroute du

Vignoble. Ce projet fait également l'objet d'une demande de cofinancement INTERREG à hauteur de 50%

- diverses sections manquantes pour assurer la continuité de l'itinéraire Molsheim-Sâles. Ici, le cofinancement européen sollicité l'est au titre des subventions « Massif des Vosges »
- à poursuivre le programme décennal de sécurisation des itinéraires engagé il y a deux ans. Il concerne les sections de routes du réseau structurant où l'accidentologie contre obstacles latéraux est supérieure au double de la moyenne départementale.
- sur les chaussées neuves qui accompagnent les opérations d'aménagement menées par les communes le long des RD en traverses d'agglomération, pour 3 000 000 €.

Ces travaux de chaussées sont réalisés soit sous maîtrise d'ouvrage directe du Département, soit confiés par ce dernier aux communes ou EPCI au moyen d'une convention de maîtrise d'ouvrage désignée. Depuis 2013 le Département ne prend plus en charge systématiquement les structures de chaussée lorsque leur renforcement n'est pas justifié par un dimensionnement technique insuffisant. En 2016, des réflexions sont engagées pour mieux formaliser cette posture, et surtout être en mesure d'anticiper et d'annoncer dès le début des études aux communes quel sera la prise en charge départementale des travaux de chaussée.

- pour les actions d'aménagement foncier dans le cadre des opérations routières structurantes pour un montant de 200 000 €

Ce montant concerne les travaux d'aménagements fonciers (remembrements) liés aux opérations routières départementales.

1222 – Entretien programmé du réseau routier

Crédits proposés au BP 2016 : **16 700 000 €**

En 2016, sont concernés principalement les domaines suivants :

- les travaux habituellement appelés de « grosses réparations » des chaussées des RD hors agglomérations et en traverses d'agglomérations, les travaux de remise en état des ouvrages d'art sur RD et le marquage routier. Ces travaux consistent en général en des renforcements des caractéristiques mécaniques, structurelles, d'adhérence, d'étanchéité, Cette dotation est vitale pour la sauvegarde du patrimoine routier du Département et le maintien d'un niveau de service adapté aux besoins du trafic dans le département ; la dotation de ce programme permet de maintenir le réseau structurant dans un état de conservation satisfaisant, mais ne permet pas d'éviter l'apparition de dégradations structurelles sur le réseau secondaire
- la mise à niveau des signalisations verticales des routes départementales et des itinéraires cyclables (achèvement du programme en 2016) pour lesquels les schémas directeurs ont été actualisés en 2012
- toutes les études relatives à l'entretien, la réhabilitation, l'aménagement du réseau routier existant, les études et contrôles de fabrication des matériaux, de leur mise en œuvre, etc..., sauf celles qui sont liées à une opération de proximité.
- quelques matériels et licences spécifiques pour les besoins du SIR (système d'information routière)

1223 – Entretien courant des routes

Crédits proposés au BP 2016 : **12 547 986 €**

Cette dotation est composée de 12 184 986 € en fonctionnement et de 363 000 € en investissement.

La part relevant du fonctionnement tient compte des économies à l'étude par les services, économies qui se traduiront par des adaptations des modalités d'exécution de certaines politiques d'entretien, notamment en recherchant des techniques, des organisations, des engins et des matériels plus performants pour exécuter cet entretien.

L'adaptation des politiques d'entretien proposée sera concertée et soumise à l'avis des commissions thématiques et/ou territoriales avant leur vote par l'assemblée plénière.

Le budget proposé pour 2016 tient déjà compte d'une économie de 270 000 € en entretien routier et d'une économie de 240 000 € pour la viabilité hivernale.

Cette dotation d'entretien courant des routes se répartit (à titre purement indicatif à l'intérieur de chacune des masses investissement et fonctionnement) de la manière suivante :

En fonctionnement :

- l'entretien routier : 7 908 000 € : cette dotation est destinée à répondre aux besoins d'entretien courant des RD (réparations localisées sur chaussées, entretien des abords, maintenance de la signalisation, etc..., ainsi qu'une partie de la location des matériels et engins).
Cette enveloppe est gérée avec le souci d'une attention accrue d'optimisation de nos interventions sur les routes.
- la viabilité hivernale : 3 927 786 € ; ce montant permet de faire face à un hiver normal, étant précisé qu'une part importante de ce crédit concerne les charges fixes de location d'engins et relatives aux entreprises privées en charge de certains circuits de salage et déneigement ; le coût de la viabilité hivernale peut être très fluctuant, et varier de 3,5 M€ à 7 M€ suivant la rigueur et la durée des conditions climatiques défavorables. Les ajustements s'opèrent en décisions modificatives si nécessaire.
- 214 100 € pour les dépenses courantes d'entretien et de réparation du tunnel de Schirmeck.
- 96 000 € comprennent essentiellement la redevance d'usage liée à la location du pont de Beinheim à RFF : ce pont, qui appartient toujours à RFF, permet la continuité de la RD87 pour la traversée du Rhin.
- 35 000 € pour le financement des mesures compensatoires environnementales exigées dans le cadre des opérations des grands projets d'aménagement du réseau routier principal.
- 4 100 € gérés par le Service des Opérations Foncières, pour financer des travaux connexes et des locations immobilières (2 terrains pour entreposage de matériaux routiers).

En investissement :

- 62 000 € sont réservés aux Services Techniques Territoriaux (STT) pour l'acquisition de petits matériels, tels que tronçonneuses, débroussailleuses à fil, etc.
- 300 000 € pour les réfections définitives de tranchées, dépenses compensées par des recettes équivalentes ; ce programme sera géré en AP/CP à partir de 2016 ; il sera donc créé une AP de 300 000 €.

- 1 000 € de dépôts et cautionnements.

1224 – Interventions centres techniques

Crédits proposés au BP 2016 : **120 000 €**

En 2015, cette dotation était destinée à la poursuite d'acquisition d'équipements pour la radio numérique et aux premiers travaux et acquisitions de matériels pour la « route intelligente », actions démarrées en 2013.

En 2016 est notamment à l'étude avec nos partenaires allemands la mise en place d'un dispositif d'information des usagers des bacs rhénans par panneaux à messages variables, permettant d'éviter des trajets inutiles pour se rendre à un bac qui s'avèrerait être à l'arrêt. Ce projet franco-allemand est éligible aux fonds européens au titre d'INTERREG V pour une subvention à hauteur de 50%. Un début de réalisation est prévu en 2016.

1225 – Création, extension, réhabilitation des centres routiers

Crédits proposés au BP 2016 : **5 000 €**

Les travaux de construction de la nouvelle unité technique de Wissembourg dans la zone d'activités économiques sud-est de l'agglomération de Wissembourg se sont achevés en mai 2014. Les 5 000 € de crédits de paiements prévus en 2016 permettront de solder l'opération.

1226 – Cofinancement de la voirie

Crédits proposés au BP 2016 : (*)

() Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

Ce mode d'action comporte les cofinancements de la voirie prévus au CTAS (Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise).

Les engagements portent encore sur environ 1,061 M€ pour les opérations en cours sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole. Cette participation du Conseil Départemental s'étend encore sur 2016 et 2017.

S'appliquant aux opérations engagées en travaux avant fin 2014, elle concerne :

- La passerelle cyclable sur la gare de triage et l'autoroute A4 le long de la RD120 à Hausgergen : opération d'un montant total HT de 7,5 M€, dont 2,5 M€ de participation CD67, 1,6 M€ déjà versés,
- La passerelle piétons et cyclistes du Heyritz : montant de l'opération 3,8 M€, dont participation du Département à hauteur de 0,3 M€, 0,137 M€ ayant déjà été versés.
- Enfin, pour mémoire, l'itinéraire cyclable Pont Pasteur-rue de Sâles, permettant de relier l'itinéraire cyclable du canal de la Bruche à celui du canal du Rhône au Rhin, opération d'un montant HT de 0,8 M€, a bénéficié d'une participation du CD67 de 0,265 M€. Il faisait partie des projets cofinancés du CTAS 2009-2014.

Globalement, sont prévues des recettes à hauteur de 1 855 000 € provenant des cofinancements de certains projets par nos divers partenaires : l'Europe (INTERREG, FEADER et crédits « Massif »), de l'Etat, de la SNCF, de la Région ACAL, de l'EMS, ...

Avec, en complément :

- La refacturation des travaux de réfection définitive des tranchées : 300 000 € (investissement),
- Le remboursement des dégâts causés au domaine public routier : 270 000 € (fonctionnement),
- Les redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications : 500 000 € (fonctionnement).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des Dynamiques Territoriales, en lien avec la commission de l'Attractivité, du Développement du Département et des Relations Institutionnelles, en accord avec la commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 122 - Voirie départementale.

Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action, et ne sont donc pas comprises dans les dotations budgétaires du présent rapport ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY